

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 23 AVRIL 2009

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	16 avril 2009
Nombre conseillers présents	:	35	Date de l'affichage du procès-verbal	30 avril 2009
dont : conseillers titulaires	:	33		
conseillers suppléants	:	2		

L'an deux mil neuf, le vingt trois avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean Claude, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, GODEY Laurie, LAIDET Serge, VOISIN René, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean,

Membres suppléants : MM. PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), TRAVERT Henri (suppléant de MABIRE Caroline).

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean Luc, LE ROUX Pierre, OESTEREICH Michel, BROQUET Patrick, SCALLE Gilbert, MABIRE Edouard, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, MOUCHEL Fabrice, RABEC Gilles, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. Eugène VRAC

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2009.

Compte-rendu délégations

- Contrôle technique réhabilitation accueil de loisirs BC : Bureau Véritas pour 3 095 € HT
- Mission SPS réhabilitation accueil de loisirs BC : Hag System pour 2 160 € HT
- Acquisition de mobilier pour le siège communautaire : Fiducial Office pour 835.10 € HT

Demande modification ordre du jour :

- Ajout point sur le droit de préemption et demande de délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

1. REHABILITATION ACCUEIL DE LOISIRS DE BARNEVILLE-CARTERET

- Présentation Avant-Projet Définitif (APD)

M. Le Président informe l'assemblée que Mme Vuillermoz, architecte en charge du projet, ne pourra être présente pour raisons de santé. Dans le cas de questions techniques, une liaison téléphonique peut être envisagée.

M. le Président indique que, par rapport à l'APS présenté en février dernier, plusieurs modifications ont été apportées, dues essentiellement aux contraintes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Une production d'eau chaude par panneaux solaires est également proposée, ce qui contribue avec le chauffage par aérothermie, à prévoir un bâtiment basse consommation. L'isolation du bâtiment ancien sera effectuée par l'extérieur au moyen de panneaux colorés dans la masse. Il reste à confirmer les coloris et les matériaux à poser sur les modules office de réchauffe et entrée.

M. le Président indique que l'ensemble des plans ont été présentés à la commission Travaux et Jeunesse le mardi 21 avril dernier et qu'ils sont à la disposition des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret.

- Autorisation dépôt permis de construire : M. le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de déposer le permis de construire relatif à la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer et déposer la demande de permis de construire concernant la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret,
- donne pouvoir à M. le Président pour réaliser toutes les formalités et procédures nécessaires à l'instruction de ce permis de construire.

- Autorisation lancement appel d'offres avec avis d'information préalable : M. le Président rappelle que, conformément au règlement des achats adopté en janvier dernier, la consultation relative à la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret doit être réalisée dans le cadre de la procédure adaptée. Il soumet le calendrier prévisionnel de la consultation et propose la publication d'une information préalable.

Calendrier prévisionnel

Approbation APD	23/04/2009	
Dépôt permis	30/04/2009	
DCE	05/06/2009	
Lancement consultation	25/06/2009	
Date remise des offres	22/07/2009	12 h
Ouverture des plis	22/07/2009	14 h
Rapport d'analyses des offres	29/07/2009	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret, dans le cadre de la procédure adaptée, avec avis d'information préalable.

- Lancement consultation assurance dommage-ouvrage : M. le Président souligne le caractère obligatoire de cette assurance et précise que le montant de la cotisation peut varier de 1.5 % à 3 % du montant estimatif HT des travaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la mise en concurrence pour cette prestation, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre : M. le Président rappelle les conditions du contrat de maîtrise d'œuvre initial :

. montant estimatif des travaux : 500 000 € HT

. taux de rémunération : 8.80 %, soit une rémunération de 44 000 € HT

Il propose de réajuster le contrat en fonction du montant de travaux, pour tenir compte de l'évolution du projet, soit 650 000.00 € HT ; le projet d'avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres qui a émis un avis favorable.

M. le Président précise que le montant définitif des travaux ne sera confirmé qu'après consultations des entreprises et attributions des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret.

2. ACQUISITION TERRAINS

M. le Président fait savoir que la SAFER l'a informé de la mise en vente de terrains situés sur les communes de la Haye d'Ectot (parcelles A 150 et A 158 pour 9 410 m²) et de St Jean de la Rivière (parcelle A 79 pour 330 m²). Il souligne que ces parcelles, vendues au prix de la valeur agronomique du m², jouxtent les terrains acquis en mai 2008 et peuvent permettre de réaliser des échanges fonciers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- l'acquisition des parcelles listées ci-dessus au prix de la valeur agronomique du m²
- d'autoriser M. le Président à se substituer à la SAFER lors de la signature de l'acte,
- d'autoriser M. le Président à régler tous les frais annexes correspondants, y compris les frais SAFER,
- de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.

3. PARTICIPATION ORGANISMES EXTERIEURS 2009

M. le Président présente les différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs :

- c/6554 - Contributions aux organismes de regroupement

. Syndicat Mixte Cotentin - fonctionnement	8 742.47
. Syndicat Mixte Cotentin - contournement est	9 950.00
. Syndicat Mixte Cotentin - fonctionnement pôle universitaire	7 098.04
. Syndicat Mixte du Cotentin - investissement pôle universitaire	200.00
. Syndicat Mixte Cotentin - Abattoir	824.85
. Syndicat Mixte Cotentin - Aéroport	5 719.19
. Syndicat Mixte Cotentin - Technopole 2009	1 759.26
. SYMEL	4 713.00

. Syndicat Mixte SCoT 2008	2 769.18
. Syndicat Mixte SCoT 2009	5 384.63
. Syndicat Mixte Manche Numérique (boucles locales)	2 562.86
. Syndicat Mixte Manche Numérique (aménagt numérique)	4 500.00
. Syndicat Mixte Manche Numérique (assist informatique)	1 300.00
. CAUE	30.00

- c/65738 – Autres organismes

. Clic Ouest Cotentin – 8 231 hbts x 0.20 €	1 646.20
. Mission Locale du Cotentin – 8 231 hbts x 1.15 €	9 465.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour et 1 abstention :

- accepte le versement des différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs tels que présentées,
- autorise M. le Président à signer tout document se rapportant à ces participations avec les organismes sollicités.

4. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Compétence : M. le Président rappelle qu'en matière d'assainissement collectif, la communauté de Communes détient la compétence suivante : « assainissement collectif limité à la réalisation et à la gestion de microstations de capacité inférieure à 300 équivalents habitants, en conformité avec les plans de zonage ». Il souhaite apporter une précision à cette compétence et propose que le Conseil Communautaire acte que le terme « microstations » s'entende comme la mise en place du dispositif d'assainissement et des réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'acter que le terme « microstations » s'entend comme la mise en place du dispositif d'assainissement et des réseaux.

- Demande subvention microstations (étude et travaux) : M. le Président rappelle que, dans le cadre de la compétence assainissement collectif, des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau peuvent être sollicitées pour la réalisation de l'étude préalable et des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour la réalisation de l'étude préalable et des travaux de réalisation de microstations d'assainissement collectif.

- Participation budget général au budget assainissement 2009 : M. le Président présente le projet de budget assainissement 2009. Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 10 000 € pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la participation du budget général au budget du service assainissement collectif d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2009.

- vote du budget primitif 2009 : M. le Président présente le budget primitif 2009 du service assainissement. Il souligne que celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2009 du service assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 000 € en section d'exploitation et à 8 000 € en section d'investissement.

5. DESIGNATION DELEGUE SYNDICAT MIXTE COTENTIN TRAITEMENT

M. le Président fait savoir que M. Pierre Candoni n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions de délégué au sein du Syndicat Mixte Cotentin Traitement.

Sur invitation du président, M. Pierre Candoni précise à l'assemblée que l'évolution de sa vie professionnelle n'est plus compatible avec la charge de titulaire au sein de ce syndicat. Il informe que, lors de la dernière réunion de la Commission Ordures Ménagères, Mme Geneviève Flambard, absente au conseil de ce jour, a proposé sa candidature à ce poste.

M. le Président prend acte de la démission de M. Candoni et après avoir sollicité d'autres candidatures, demande à l'assemblée de se prononcer sur la candidature de Mme Geneviève Flambard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mme Geneviève Flambard en qualité de délégué titulaire au Syndicat Mixte Cotentin Traitement.

6. DROIT DE PREEMTION URBAIN

M. le Président fait part d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à droit de préemption : il s'agit de la parcelle cadastrée section AI 119, située sur la ZA du Pont Rose à Barneville-Carteret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AI 119 sur la zone du Pont Rose
- donne délégation à M. le Président pour l'exercice ultérieur de ce droit de préemption.

7. QUESTIONS DIVERSES

Inauguration de l'EPN

M. le Président fait part de l'inauguration de l'EPN de Portbail et de Barneville-Carteret le 10 juin 2009 en présence du Président du Syndicat Mixte Manche Numérique et de représentants du Conseil Régional.

Distribution des conteneurs sur la commune de St Georges de la Rivière

La distribution débutera à partir du samedi 2 mai prochain. Les habitants, munis d'un justificatif de domicile, sont invités à retirer leur conteneur au hangar technique de St Georges de la Rivière (en face de la gare) les samedis 2 et 9 mai de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et du lundi 4 mai au vendredi 15 mai, de 9 h à 12 h (excepté les 1^{er} et 8 mai).

Fleurissement siège Communauté de Communes de la Côte des Isles

Afin de concrétiser l'appartenance des communes à la Communauté de Communes, M. le Président soumet l'idée que chaque commune plante un arbre sur le terrain du siège de la collectivité. Il invite les maires et conseillers à réfléchir à ce projet.

- Entretien chemins de randonnées
M. Daniel Mellet invite les communes concernées à retourner les documents avant le 29 avril prochain.
- Scot du Cotentin
M. le Président indique qu'une réunion d'une ½ journée aura lieu en juillet à Saint Jacques de Néhou. Un nouveau séminaire sera organisé fin octobre/début décembre 2009.
- Aires de sécurisation
M. Daniel Mellet invite les communes concernées à retourner leur demande avant le 27 avril prochain.
- Macro-déchets
M. Daniel Mellet invite les communes littorales à la pose d'un panneau d'affichage pour permettre la diffusion des informations.
- Inauguration salle exposition ancienne mairie de Barneville-Carteret
M. Alain Desplanques invite les conseillers et leurs conjoints à l'inauguration de cette nouvelle salle le samedi 2 mai prochain.

La séance est levée à 22 heures 10